

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU C.C.A.S.
25 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 25 septembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

Présents : Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE, André FAGGION et Laurent BOY, Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE et Sylvie SAVY ;

Absents excusés : Monsieur Bernard MALIGE et Madame Dominique NICOLA

Secrétaire : Madame Sophie TIRMAN ;

Madame Sophie TIRMAN a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations		Décision
N°24-09-25/ D01	Convention de remboursement des frais de transport-Voyage seniors	UNANIMITE des membres présents et représentés
	Choix des modalités de prise en charge de formation au Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur (BAFA)	AJOURNE à l'unanimité des membres présents et représentés
N°24-09-25/ D02	Choix des modalités de reconduction du partenariat Siel Bleu	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°24-09-25/ D03	Autorisation d'accueillir des collaborateurs à titre bénévole dans le cadre des ateliers informatiques	UNANIMITE des membres présents et représentés

Monsieur André GALLINARO, le Président, ouvre la séance à 17h30 et vérifie le quorum.

Le Président demande si le compte-rendu de la séance du 20 mars 2024 appelle des observations. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Convention de remboursement des frais de transport-Voyage séniors

N°24-09-25/ D01

Madame Michèle JOB, Vice-Présidente, présente à l'Assemblée la convention de remboursement des frais de transport du voyage organisé par le CCAS de Bouloc et l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances), à destination des séniors du canton de Villemur. Ce voyage a eu lieu du 25/05/2024 au 01/06/2024 à Saint-Jean de Monts.

Une administrée de Villeneuve-lès-Bouloc a participé à ce voyage. Les frais de transport en bus (aller-retour) ont été directement pris en charge par le CCAS de Bouloc.

La présente convention a pour objet de fixer les tarifs de remboursement des frais de transport supportés entièrement par le CCAS de Bouloc. Le total des frais de transport pour une administrée est de 100 €.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, de rembourser le CCAS de Bouloc à hauteur de 100 €, d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette prise en charge et dit que les dépenses sont inscrites au budget 2024.

2- Choix des modalités de prise en charge de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Mme JOB et Mme TIRMAN expliquent qu'il manque de informations pour pouvoir présenter ce projet de contribution à la formation BAFA pour les administrés villeneuvois par le biais du CCAS. Celui-ci prendrait la forme d'une convention tripartite avec l'organisme LEO LAGRANGE SUD OUEST, le bénéficiaire et le CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc.

Les modalités de prise en charge de formation au BAFA seront donc étudiées lors du prochain conseil d'administration.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration DÉCIDE à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés d'ajourner cette délibération.

3- Choix des modalités de reconduction du partenariat Siel Bleu

N°24-09-25/ D02

Madame la Vice-Présidente explique avoir demandé une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour financer le programme d'activités physiques adaptées destiné aux personnes de 60 ans et plus proposé sur la commune par l'association Siel Bleu.

La subvention de 6 400 € attribuée permet au CCAS de proposer des séances gratuites pour 2 groupes du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante.

Reste à la charge du CCAS les 15 € d'adhésion annuelle.

Madame VILOTTE demande s'il est envisageable de demander aux participants quelle somme ils seraient prêts à payer personnellement si l'aide attribuée par le département (qui pour le moment couvre l'intégralité des inscriptions des participants) devait diminuer ou ne pas être reconduite.

En janvier 2025, une information sur les coûts réels de ces séances va être diffusée aux participants avec un questionnaire sur la continuité de ces activités physiques adaptées pour les actuels inscrits si elles deviennent payantes.

Également cette même information fera partie du magazine municipal de décembre 2024.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés d'approuver la prise en charge du montant de l'adhésion à Siel Bleu, d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette prise en charge et tout document relatif à ce partenariat, d'autoriser la dépense de 6 400 € TTC, d'autoriser la dépense de 15,00 € TTC, dit que les dépenses seront inscrites au budget 2024 et 2025.

4- Autorisation d'accueillir des collaborateurs à titre bénévole dans le cadre des ateliers informatiques

N°24-09-25/ D03

Dans le cadre de la mise en place d'ateliers informatiques, Madame la Vice-Présidente explique au Conseil d'Administration qu'il convient, dans la mesure où les ateliers sont assurés par des animateurs bénévoles, d'autoriser leur accueil.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés d'autoriser l'accueil de collaborateurs à titre bénévoles dans le cadre des ateliers informatiques jusqu'à la fin du mandat, d'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux et matériels municipaux avec chaque participant.

5- Questions diverses

❖ Repas des aînés 2024

Madame Michèle JOB rappelle à l'assemblée que le repas des aînés pour l'année 2024 aura lieu le 30 novembre 2024 et informe sur le menu choisi suite à la réunion de préparation qui a eu lieu le 12 septembre 2024 avec les agents de la cantine.

❖ Voies vertes

Monsieur le Maire annonce que des panneaux d'informations indiquant aux habitants la création d'une voie verte le long de la route de Caminas et le chemin de la Galenne vont être installés.

❖ **Nouvelle mairie**

Monsieur le Maire fait également part du retour sur le test de perméabilité à l'air qui a eu lieu le 23 septembre à la nouvelle mairie et annonce que les travaux de la tranche conditionnelle sont engagés. Le nouveau test aura lieu aux alentours du 20 octobre 2024.

Le Président lève la séance à 18h30.

**La Vice-Présidente,
Mme Michèle JOB**



**La secrétaire de séance,
Mme Sophie TIRMAN**

